

## Dossier de séance

---

Réunion de la CLE du 2 février 2021

### ORDRE DU JOUR

- Election du(de la) président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
- Composition du bureau de la CLE
- Composition de la commission Inter-SAGE Sioule et Allier Aval
- Adoption du précédent compte-rendu
- Bilan des actions 2020
- Programmation 2021
- Questions diverses/ informations

## ELECTION DU(DE LA) PRESIDENT(E) ET DU(DE LA) VICE-PRESIDENT(E)

Conformément à l'article L.212-4 du Code de l'Environnement, la CLE est composée de trois collèges distincts, avec une répartition comme suit :

- au moins 50% de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
- au moins 25% de représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées
- au plus 25% de représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de 6 années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

Suite aux élections municipales de 2020, un bon nombre d'élus cesse d'être membre de la CLE. Le Préfet du Puy-de-Dôme a ainsi sollicité les associations départementales des maires 63 et 03 ainsi que les syndicats locaux pour qu'ils lui fassent de nouvelles propositions. **La nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2021 et comporte 13 nouveaux élus sur 31.**

Pour mémoire, **le(la) Président(e) est élu(e) par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE et doit appartenir à ce même collège.** Il(elle) est élu(e) lors de la première réunion constitutive de la CLE. L'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tour et à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les missions du(de la) Président(e) sont les suivantes :

- conduire la mise en œuvre du SAGE et sa modification/révision
- fixer les dates et ordres du jour des séances de la CLE
- présider les réunions de la CLE
- représenter la CLE à l'extérieur
- signer tous les documents officiels.

**Un(e) Vice-président(e) est également élu(e) par le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de la CLE et doit appartenir à ce même collège.**

En cas d'empêchement du(de la) Président(e), le(la) Vice-président(e) sera chargé(e) temporairement d'assurer les fonctions du/de la Président(e).

Jusqu'alors, M. ESTIER (ancien conseiller municipal de la commune des Ancizes-Comps) et M. A.TERITEHAU (ancien maire d'Ebreuil) assuraient la présidence et la vice-présidence de la CLE.

Une réunion préparatoire se tiendra en amont de la réunion de la CLE afin de faire le point sur les candidatures.

Il est proposé de procéder aux élections du(de la) Président(e) et du(de la) Vice-Président(e), et de les retranscrire en délibération.

**DELIBERATION n° 2021-1 : il est proposé d'élire le(la) Président(e) de la CLE.**

**DELIBERATION n° 2021-2 : il est proposé d'élire le(la) Vice-Président(e) de la CLE.**

## COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

Le Bureau assiste le/la Président(e) dans ses fonctions. Il est chargé :

- de la préparation des réunions plénières de la CLE
- de la rédaction des avis sur les dossiers administratifs pour lesquels la CLE est consultée
- du suivi de l'élaboration du tableau de bord du SAGE
- du suivi des études menées pour le compte de la CLE
- de la communication sur le SAGE.

**Le Bureau est constitué de 16 membres de la CLE** désignés par les collèges concernés et par le Préfet pour ce qui concerne les services de l'Etat et les établissements publics.

Le Bureau est ainsi constitué de :

- **8 membres du collège des élus dont le Président et le Vice-président, membres de droit**
- **4 membres du collège des utilisateurs et usagers**
- **4 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics.**

Le Bureau n'est pas un organe de décision. Il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE.

Il se réunit autant que de besoin, sur convocation du Président adressée au moins 15 jours à l'avance. Tous les membres de la CLE restent destinataires des comptes-rendus des réunions du Bureau.

A titre d'information, la précédente composition du Bureau était la suivante :

### *Collège des élus*

- Pascal ESTIER, Président de la CLE, Conseiller des Ancizes-Comps (63)
- Pierre A. TERITHEAU, Vice-Président, Maire d'Ebreuil (03)
- Emmanuel FERRAND, Conseiller Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes (03)
- Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Puy-de-Dôme (63)
- Gilles JOURNET, Conseiller Communauté de communes en St-Pourçain Sioule Limagne (03)
- Daniel SAUVESTRE, Maire de Châteauneuf-les-Bains (63)
- Jean MICHEL, Président du SMAD des Combrailles (63)
- Gérard LAPLANCHE, Président du SIVOM Sioule et Bouble (03)

### *Collège des usagers*

- Chambre d'Agriculture de l'Allier
- Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
- EDF
- CEN Allier

### *Collège de l'Etat*

- MISEN 63
- MISEN 03
- DREAL
- Agence de l'eau

**DELIBERATION n° 2021-3 : il est proposé de procéder aux désignations des membres du Bureau CLE.**

## COMPOSITION DE LA COMMISSION INTER-SAGE SIOULE ET ALLIER AVAL

Les nappes de la Chaîne des Puys sont, par leur quantité et leur qualité, des ressources en eau souterraine stratégiques à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Le SDAGE les qualifie de nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP).

**Pour faciliter une gestion équilibrée de ces ressources, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont mis en place une commission inter-SAGE en 2007 ainsi qu'un comité technique.**

La commission inter-SAGE s'intéresse au bassin hydrogéologique des nappes de la chaîne des Puys. Son territoire d'action est donc à cheval sur le bassin de la Sioule et sur le bassin de l'Allier aval (300 km<sup>2</sup>).

Ses missions consisteront à élaborer un schéma de gestion volumétrique des ressources en eau de la Chaîne des Puys, à veiller à son application et à évaluer les bénéfices de sa mise en œuvre. Pour apporter les connaissances indispensables, un projet de recherche est en cours de mise en œuvre (Projet CAPRICE).

Cette commission se compose de membres des CLE des deux SAGE. Il est proposé de respecter les proportions suivantes :

- **4 représentants des élus de la CLE du SAGE Sioule dont le/la Président(e)**
- **4 représentants des élus de la CLE du SAGE Allier Aval dont le/la Président(e)**
- **4 représentants des usagers**
- **4 représentants des services de l'Etat**

Pour information, la composition de la commission était la suivante :

*Collège des élus du SAGE Sioule (4 sièges à redésigner)*

- Pascal ESTIER, Président de la CLE
- Jean MICHEL, SMADC des Combrailles
- Aymeric BONNIER, PNR des Volcans d'Auvergne
- Pierre FAURE, Mairie de Montfermy

*Collège des usagers (2 sièges à redésigner si volonté de la CLE)*

- Union Régionale des Forêts d'Auvergne (CLE du SAGE Sioule)
- Fédération de pêche du Puy-de-Dôme (CLE du SAGE Allier Aval)
- Chambre régionale d'agriculture (CLE du SAGE Sioule)
- Représentant des industriels (CLE du SAGE Allier Aval)

*Collège de l'Etat*

- MISEN 63
- ARS 63
- DREAL
- Agence de l'Eau

**DELIBERATION n° 2021-4 : il est proposé de procéder aux désignations des membres de la commission inter-SAGE.**

## ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La CLE s'est réunie la dernière fois le 21 février 2020. Le projet de compte-rendu est joint en annexe.

**DELIBERATION n° 2021-5 : il est proposé de valider le compte rendu de la CLE du 21 février 2020.**

## BILAN DES ACTIONS 2020

L'année 2020 a été profondément impactée par la crise sanitaire liée au COVID-19 et les élections municipales très étalées. L'activité de la CLE s'est ainsi concentrée uniquement sur le 1<sup>er</sup> trimestre en l'absence de Président et de recomposition rapide de la CLE.

### Les réunions

Seulement 3 réunions ont ainsi pu avoir lieu :

- **Le groupe de travail « continuité » du 7 février** visant à faire un bilan de l'état d'avancement des mises en conformité des microcentrales dont un point spécifique sur les travaux au moulin du Coin à Châteauneuf-les-Bains et appréhender les solutions techniques à étudier au droit du bras de la Vierge à St-Pourçain-sur-Sioule.
- **La CLE du 21 février** lors de laquelle le rapport d'activité 2019 a été validé et un bilan de la mise en œuvre du SAGE et du contrat territorial depuis 2014 ont été effectués. La demande d'irrigation agricole pour la saison estivale 2020 a suscité un large débat, mettant en lumière une nouvelle problématique/enjeu autour de la question de la disponibilité des ressources en eaux sur le bassin.
- **Le Bureau du 12 mars** axé sur l'avis concernant le projet de microcentrale à Ebreuil.

Par ailleurs, l'animatrice a participé à 21 réunions organisées par des partenaires en lien avec la révision du SDAGE Loire Bretagne, la sécheresse estivale, le SCOT Pays St-Pourcinois, ... et suivi une formation de 4 jours sur la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides.

### Les avis

Contrairement aux années précédentes, la CLE a été très peu sollicitée pour avis sur des projets d'autorisation. A défaut de mise en place d'une nouvelle CLE, la cellule d'animation a apporté un avis technique sur certains projets afin de maintenir le lien CLE-Service de l'Etat.

TYPE	PROJET	AVIS
Avis de la CLE	Irrigation agricole 2020 Puy-de-Dôme	Favorable avec 4 recommandations : <ul style="list-style-type: none"><li>- Préciser les impacts sur les milieux aquatiques (catégorie piscicole, zones à enjeux à proximité comme les frayères ou les zones humides...)</li><li>- Préciser les impacts sur les autres usages</li><li>- Poursuivre la démarche de définition des volumes maximums autorisés</li><li>- Préciser pour chaque point de prélèvement le volume maximum prélevés autorisés</li></ul>

Avis du Bureau	Microcentrale moulin de la Porte à Ebreuil	Défavorable pour cause : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de non-conformité à l'article 4 du règlement du SAGE Sioule (zones humides)</li> <li>- d'absence à ce jour de concertation notamment avec la mairie d'Ebreuil et plus globalement sur le partage des usages de l'eau sur l'axe Sioule</li> </ul>
Avis technique	Régularisation du plan d'eau Douennelle à St-Hilaire-la-Croix	Réservé <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir la conception et le calage de la prise d'eau pour respecter un prélèvement maximal de 4,65 L/s en tout temps (hors épisode de crue).</li> <li>- Etudier la mise en dérivation écologique du plan d'eau.</li> <li>- Mettre en place, le cas échéant, des dispositifs permettant une gestion piscicole (grille amont et aval, ...) et des vidanges (pêcherie, filtre/bassin de décantation, ...) optimisées.</li> </ul>
Avis technique	Arrêté cadre sécheresse 63	Contribution visant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux anticiper la gestion de crise (définition des seuils et des conditions de franchissement)</li> <li>- Mieux graduer les mesures correctives</li> <li>- Apporter plus de lisibilité aux acteurs (tableau par catégorie d'utilisateur)</li> <li>- Assurer une gestion interdépartementale cohérente sur le bassin de la Sioule (découpage des zones hydrographiques)</li> </ul>
Avis technique	Microcentrale moulin de la Porte à Ebreuil - complément	Réservé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une mesure compensatoire permettant de répondre aux 7 principes/piliers de la compensation écologique (et notamment l'équivalence fonctionnelle) pour pouvoir accepter à la perte de zones humides (utilisation de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides).</li> <li>- Revoir le positionnement de l'entrée piscicole de la passe à poissons RG afin de la rapprocher de la zone de turbinage sans pour autant être dans la zone de turbulence (soit une distance d'environ 3-4 m).</li> </ul>

### L'étude d'inventaire des zones humides

Afin d'avoir une vision plus précise des zones réellement humides, des inventaires de terrains sont indispensables. Ce travail a été initié sur l'amont du bassin par le SMAD des Combrailles dès 2014 puis finalisé en 2018 sur ce territoire. A la demande de la CLE, l'Etablissement public Loire assure le portage de l'inventaire des zones humides sur le reste du territoire depuis 2019 et ce jusqu'en 2021.

Cette étude est conduite en interne via un technicien « zones humides » recruté spécialement à cet effet. Il a été accompagné cette année par 2 stagiaires de master 2 professionnel sur une durée de 6 mois.

Ainsi, les expertises de terrain ont pu être conduites sur 41 communes du bassin de la Miouze, de la haute Sioule, du Venant, du Gaduet et du Douzenan. Dans un souci constant de concertation, la procédure de participation des acteurs locaux a nécessité quelques ajustement suite aux contraintes sanitaires. Pour autant, elle n'a pas été délaissée et les groupes de travail ont pu être maintenus normalement, en visioconférence ou encore en mode « porte à porte ».

Actuellement, la phase de consultation publique a été conduite sur les communes du bassin du Gaduet et du Douzenan (15 communes). Elle sera très prochainement lancée sur les autres communes. Les retours seront analysés et pris en compte courant mars.

La campagne d'inventaire 2021 concernera les communes du bassin de la Bouble, du Boublon, de l'axe Sioule et de ses petits affluents directs. Elle débutera très prochainement, dès l'arrivée de 2 nouveaux

stagiaires au 1<sup>er</sup> mars. Une réunion d'information est programmée en février et les premiers groupes de travail seront réunis courant mars pour un début des inventaires en avril. A la fin de cette année ou début 2022, les 39 communes restantes du bassin de la Sioule disposeront elles-aussi de leur inventaire.

### La communication

En l'absence de CLE, il n'a pas été possible d'organiser le forum de l'eau annuel initialement prévu sur le changement climatique.

Toutefois, l'Etablissement public Loire, en collaboration avec l'ancienne CLE du SAGE Sioule, a souhaité vulgariser, au travers un motion design, le bilan des connaissances des impacts du changement climatique en particulier sur ce territoire. Le scénario, dans un esprit décalé, met en scène Dorian, jeune youtubeur, qui en 2050, découvre une bouteille d'eau de Louchadière dans la cave de ses grands-parents. Après quelques recherches sur internet, il fait le triste constat des impacts du changement climatique sur la Sioule : baisse des débits, hausse des températures, impacts socio-économiques... et sensibilise aux bonnes pratiques. La vidéo est disponible sur le site internet de l'EP Loire <https://www.eptb-loire.fr/dorian-et-le-changement-climatique/>

Pour accompagner ce motion design, 4 bâches d'exposition déclinant les résultats de l'étude bilan des connaissances sur le changement climatique sur le bassin ont été imprimées.

Une nouvelle exposition « Eau pasSAGE, concertons-nous ! » sur les SAGE a été réalisée par l'EP Loire. Disponible sous forme de bâche, elle a vocation à tourner sur l'ensemble des 10 territoires de SAGE portés dont celui de la Sioule. <https://www.eptb-loire.fr/expo-age/>

## EN FONCTION DES BESOINS DES MEMBRES DE LA CLE, DES SESSIONS DE FORMATION POURRONT ETRE ORGANISEES SUR PROGRAMMATION 2021

En 2021, le SAGE entrera dans sa 7<sup>ème</sup> année de mise en œuvre. Face au contexte sanitaire et de la longueur de la procédure de recomposition de la CLE, la programmation de cette année consistera à réaliser les opérations de 2020 qui ont été naturellement reportées (les principales/plus chronophages figurent en gras) :

- D 1.1.2 : poursuivre l'aménagement/suppression des ouvrages notamment sur les axes Sioule, Sioulet et Miouze
- D 1.1.3 : poursuivre les diagnostics des ouvrages sur les secteurs en priorité 2, finaliser les inventaires
- **D 1.2.1 : lancer l'étude « plans d'eau » : inventaire, caractérisation, analyse des impacts, proposition de site test (recherche de financement + cahier des charges)**
- **D 1.2.2 : informer sur les bonnes pratiques de gestion et d'aménagement des plans d'eau (bv Bouble, Cigogne, Douzenan, Gaduet, en fonction de l'avancement de l'étude)**
- D 1.3.1 : Participer à l'étude bilan du contrat territorial Sioule et à l'élaboration du prochain programme d'actions
- **D 1.3.5 : poursuivre les discussions sur la pratique du canoë**
- **D 1.4.1 : poursuivre des inventaires zones humides sur le reste du bassin (partie « allier »)**
- D 1.4.3 : suivre la réalisation des PLU et des SCOT
- **D 2.1.3 : entamer les discussions avec EDF sur la gestion des sédiments des retenues de Fades et de Queuille (1<sup>er</sup> COPIL à caler au printemps)**
- D 3.1.1 : suivre le projet de recherche CAPRICE (commission interSAGE)
- **D 3.1.2 : engager les réflexions sur l'état quantitatif des ressources en eaux**
- D 3.2.2 : établir un bilan des rendements des réseaux AEP notamment sur les secteurs alimentés par la chaîne des Puys (attente des besoins des équipes de chercheurs, relance effectuée)
- D 5.1.1 : suivre la mise en œuvre de la GEMAPI
- **D 5.2.1 : mettre en œuvre le plan de communication (forum de l'eau, lettre numérique, guide ZH, site internet, film chaîne des puys)**

En complément des opérations inscrites dans le SAGE Sioule, la CLE et/ou la cellule d'animation répondront à diverses sollicitations dont celle du comité de Bassin sur le nouveau projet de SDAGE Loire Bretagne, protocole départemental sur les retenues collinaires 63, révision des arrêtés cadres sécheresse, ...

Conformément à la feuille de route de la CLE 2019-2024, la question d'une révision du SAGE Sioule sera également posée.

différents sujets (zones humides, continuité, assainissement, ...).

Le **budget prévisionnel 2021** se répartie comme suit :

- **Animation (cellule d'animation, appuis Orléans et frais de fonctionnement) : 86 000 €**
- **Communication : 13 500 €** (film chaîne des puy à partager avec SAGE Allier aval, guide ZH sur le budget 2020)
- **Etude ZH : 62 000 €** (1 ETP, 2 stagiaires, frais de fonctionnement, matériel)

## QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

Toutes questions diverses peuvent être ajoutées à l'ordre du jour sur simple proposition.

*A noter que la CLE a été dernièrement sollicité par le Préfet du Puy-de-Dôme pour signer le protocole de création de retenues collinaires et par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour adhérer à leur motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont. Ces sujets ont volontairement été reportés de l'ordre du jour afin de laisser le temps aux nouveaux membres de s'installer. Ils feront l'objet d'un débat spécifique lors d'une très prochaine CLE.*